

au roi et à la reine d'Espagne. Il préfère recevoir les bienfaits du primat d'Espagne et du « Père commun de la chrétienté ». L'évêque de Meaux, M. de Polignac, dont les parents se sont réfugiés à Rome, implore pour lui-même la générosité du Pape. Après un Polignac, voici un Rohan-Chabot, évêque de Saint-Claude, dont le dénue-ment est absolu. Le duc de Rohan-Chabot, son parent, lui a légué sur ses biens une pension que les circonstances l'empêchent de toucher. Il a tout vendu, jusqu'à sa chapelle. Il s'est retiré dans un village du canton de Fribourg pour y vivre plus petitement. « Il est au moment d'éprouver toute l'horreur des derniers besoins, dont il craint plus les suites pour l'avilissement du caractère sacré dont il est revêtu, que pour son humiliation personnelle. Très Saint Père, s'écrie-t-il, c'est un évêque prosterné aux pieds du Père commun et qui lui demande du pain. C'est un des chefs du clergé de France, persécuté pour la foi, pour son intime adhésion et sa soumission au Saint-Siège, et qui demande sa subsistance au chef de l'Église. » Le Pape ne pouvait manquer de répondre à un appel si pressant. M. de Chabot remercie, en 1796, du secours envoyé et dit qu'il lui permettra de se suffire pendant douze mois, « ma dépense, écrit-il, ne se montant qu'à 600 livres par an ». Dépenser 600 livres par an, n'était vraiment pas du luxe pour un Rohan-Chabot. L'évêque de Luçon, M. de Mercy, s'est contenté à Venise, durant six mois, en 1796, de 150 écus. Ah! c'est que l'adversité a appris à ces grands seigneurs à vivre de rien. « D'après les utiles leçons d'économie et de frugalité données par la Révolution, écrit, en 1794, l'évêque du Puy, 300 ou 400 écus romains pourraient suffire à ma dépense et à celle d'un domestique, qui m'est indispensable. »

Cependant l'évêque de Châlons-sur-Marne, M. de Clermont-Tonnerre, n'espérait pas pouvoir subsister avec si peu. Il n'est pas le seul à trouver insuffisants les envois

du Pape, que la perte du change réduit encore. L'évêque d'Apt, l'évêque de Dijon, s'en plaignent doucement dans leurs lettres. Les 400 écus romains ont paru au cardinal de Montmorency et étaient, en effet, une « modique somme » pour un si grand personnage. M. de Clermont-Tonnerre déclare qu'en toute autre circonstance la médiocrité de ce qu'il a reçu lui en imposerait le refus. Il sait que le Pape, obligé de partager toutes ses ressources entre tant de solliciteurs, ne peut faire à chacun de grandes largesses, mais il croit avoir plus de droits que ses collègues. « Ils ont défendu comme moi la religion et le Saint-Siège; moi j'ai plus qu'eux les anciens services de mes ancêtres, qui plus directement encore ont défendu la Papauté. » Lorsqu'on compte « onze saints » dans sa famille, quand on est allié aux rois de l'Europe, comment peut-on être traité comme le commun des mortels? La longue correspondance de M. de Clermont-Tonnerre avec Rome nous dit quelle difficulté il y avait à vivre en exil pour un grand seigneur tel que lui. « Il est bien affreux, écrit-il en 1796, de voir à chaque instant devant soi la misère qui vous attend; cette triste expectative, jointe à toutes les autres peines morales, est au-dessus des forces humaines. » A un moment donné, le baron de Breteuil lui conseille de passer à Londres pour profiter des 10 guinées que le gouvernement anglais assure aux évêques présents; mais ce climat lui serait contraire. Dans une de ses lettres, Clermont-Tonnerre demande au Pape 3,000 livres françaises, avec un engagement de se suffire *jusqu'à la fin de la Révolution*. Mais cette Révolution n'en finissait pas. Le 26 octobre 1803, l'ancien évêque de Châlons écrit au cardinal Consalvi que la maison de Clermont-Tonnerre, illustre par ses alliances séculaires avec les couronnes de France, d'Espagne, de Naples et de Savoie, est aussi alliée au Pape régnant (Pie VII), ce qui paraissait, dans la circonstance, plus important encore,



çait cependant menaçante, sans effrayer Bernis. « L'indigence, disait-il, quelque affreuse qu'elle soit pour un homme de mon âge, ne m'a pas épouvanté, et sans savoir ce que la Providence me destine au bout de ma longue carrière, je me jette dans son sein et je m'y trouve heureux et tranquille. » La Providence se montra douce au cardinal sous les traits du roi d'Espagne, qui lui fit une pension mensuelle de 1,000 écus romains <sup>1</sup>.

L'auberge de France se ferme à jamais par la mort de Bernis en novembre 1794. Mais un cardinal plus jeune, sacré par la gloire qu'il s'est acquise à la Constituante, par les faveurs de Pie VI, lui a déjà succédé dans l'opinion. Maury <sup>2</sup> est à Rome, coupant, tranchant, bourdonnant, protégeant, attirant à lui ceux qui l'invoquent, prodiguant les louanges, au besoin les promesses, avec une exubérance toute provençale. Les évêques français, relégués dans les provinces d'Italie, ne demandent qu'à se laisser convaincre et sont toujours prêts à partir pour la Ville éternelle. Mais le sous-secrétaire d'État, dont la permission est nécessaire, fait bonne garde. A part quelques rares privilégiés, tels que Bernis, coadjuteur d'Albi;

1. MASSON, *le Cardinal de Bernis*, etc., p. 468-496.

2. Maury écrit de Rome, le 15 avril 1794, à M. de Mercy, évêque de Luçon : « Le Pape reçoit dans ses États tous les évêques français qui veulent y chercher un asile ; il leur fournit la table et le logement avec décence dans une maison religieuse ou dans un séminaire, et il leur accorde un traitement annuel de cent écus, qu'il augmentera s'il est insuffisant pour leur entretien ; il leur permet, en outre, d'amener un prêtre qui sera logé et nourri et qui tirera 36 écus romains par an de l'honneur de ses messes. Ce surcroît de dépenses est un prodige de charité paternelle dans un pape qui a déjà plus de quatre mille prêtres français à sa charge. Les mesures sont prises et aucun prélat ne sera refusé ; je ne présume pas que votre ouvrage vous donnât l'exclusion si vous vouliez participer aux largesses de notre auguste et commun bienfaiteur, un mot suffirait pour faire préparer votre gîte. Je désire de tout mon cœur que nous puissions un jour être voisins, et que je sois à portée de vous montrer de quel bois mon estime et mon amitié se chauffent. Allons, vous êtes un homme, vous serez mon homme, mon ami, et je vous supplie d'agréer l'hommage plus que sincère de la vive et respectueuse tendresse avec laquelle je vous demande, mon cher Seigneur, la permission de vous embrasser du meilleur de mon cœur. » Suit un éloge dithyrambique et vraiment trop gascon, même pour un Provençal, d'un mandement de M. de Mercy. Lettres inédites de M. de Mercy.

Pisani de la Gaude, évêque de Vence ; M. de Vintimille, évêque de Carcassonne ; Ruffo de Bonneval, évêque de Senes, transitoirement l'évêque de Perpignan et l'archevêque de Vienne, etc., les autres prélats, malgré leurs demandes les plus pressantes, sont tenus à une distance respectueuse de Rome, bien décidée à ne point se laisser envahir, ou ne font que traverser la Ville éternelle <sup>1</sup>.

Cet échec fut particulièrement amer à M. de Cicé, archevêque de Bordeaux. De tous les prêtres en exil, on peut dire qu'il fut le plus malheureux par suite du rôle qu'il avait joué à la Constituante. Dans une lettre au Pape, lettre qui honore grandement celui qui l'a écrite, M. de Mercy, évêque de Luçon, eut l'occasion de plaider la cause de celui qu'il appelle son « métropolitain et son ami ». Il ne dissimule point que, comme garde des Sceaux, Cicé commit « de grandes fautes », que « le ministre ne se souvint pas assez qu'il était archevêque » en signant la Constitution civile du clergé. Cicé eut beau objecter pour sa défense qu'il regardait l'acceptation du roi comme conditionnelle, jusqu'à ce que le Pape eût fait connaître ses intentions ; que, sorti du ministère, il avait, comme ses

1. Nombreuses sont les demandes des évêques pour venir à Rome. Citons les lettres adressées à ce sujet, de Pérouse par l'évêque de Lombes, 18 novembre 1794 ; de Florence, le 1<sup>er</sup> juin 1793, par l'évêque de Saint-Flour. L'évêque du Puy écrit du Valais le 15 octobre 1792 : « Mes regards et mes vœux sont toujours tournés vers Rome, et, si notre captivité se prolonge, j'aurai bien de la peine de ne pas céder au désir très pressant que j'ai d'y revenir. J'aurai plus de droits qu'aucun autre à ce bonheur par ma qualité, unique en France, de suffragant immédiat du Saint-Siège, par la prérogative presque unique aussi du pallium. » Quand l'évêque de Vence, Pisani de la Gaude, quitte Rome pour aller régler des affaires de famille à Venise, il a soin d'écrire au secrétaire d'État, et avant de rentrer, il fait observer que ses ressources lui suffisent, et qu'il n'est à charge à personne. L'évêque de Perpignan, M. d'Esponchez, écrit de la Ville éternelle à ses diocésains, en 1792 : « Forcé de fuir cette terre qui dévore ses habitants, nous avons cru qu'il n'était point de retraite plus propre que cette antique Église, la première du monde chrétien, cette Église cimentée du sang du plus grand des apôtres, la mère de toutes les Églises... Fatigué par nos malheurs sans en être abattu, nous sentions le besoin de venir chercher aux pieds des saints martyrs pour vous-mêmes et pour nous de nouvelles forces et un nouveau courage. » Pour ces lettres et pour les évêques qui vinrent à Rome, cf. THEINER, II, préface, p. xxxviii et pp. 137, 184, 244.



collègues, refusé le serment et uni sa signature à la leur; qu'il avait confessé humblement ses torts dans une lettre publique, rien ne pouvait désarmer le courroux de ses adversaires. Les laïques détestaient en lui l'ancien libéral, le clergé poursuivait à la fois le libéral et le ministre qui avait apposé ses sceaux à la malheureuse constitution. On oubliait le courage dont il avait donné la preuve dans une situation périlleuse. Aussi quel sort lui est fait en exil! « M. l'archevêque de Bordeaux, écrit M. de Mercy, n'a cessé d'être persécuté... Partout où il a été, il a été poursuivi; partout on l'a regardé comme le déserteur de sa religion, comme l'auteur de tous les malheurs de sa patrie. On avait voulu qu'il ne trouvât aucun asile; on lui a envié jusques aux ressources, jusques aux consolations les plus ordinaires et les plus communes dans tous les lieux où il a été forcé de traîner son exil. » M. de Mercy craint qu'avec sa santé délabrée, son ami ne succombe à la persécution et au désespoir. Le Pape, en lui donnant un témoignage public de son estime, en le recevant à Rome, aurait pu faire tomber cet ostracisme.

Cicé s'en était ouvert au cardinal de Bernis, qui s'empressa de le détourner de toute démarche à ce sujet, attendu qu'il trouverait à Rome, lui dit-il, des « confrères qui lui feraient la mine ». L'archevêque de Bordeaux dit toute sa douleur de voir des collègues former contre lui « une odieuse conspiration, se permettre vis-à-vis de lui un schisme scandaleux ». Il en appelle à la bonté du Pape et, au besoin, à sa justice. Car il ne craindrait point de se soumettre à « un jugement contradictoire et solennel ». Il ne craindrait pas non plus de « s'humilier devant l'Église ». Quoi! le séjour de Rome lui est interdit même avant qu'il l'ait demandé! « Ainsi, dit-il, tout asile me sera fermé sur la terre! car quel est celui auquel je pourrais aspirer, si les bras du Père commun sont fermés pour moi? » Le Pape envoya des secours, mais fit dire tous ses regrets de ne

pouvoir accueillir à Rome M. de Cicé, alors que, pour ne point augmenter le nombre des émigrés, cette faveur avait dû être refusée « à plusieurs évêques, quoique ses propres sujets », auxquels il avait été permis seulement de se fixer dans ses États. C'est de la Westphalie que l'archevêque de Bordeaux envoie ainsi ses plaintes sur les suspensions qui l'entourent. Elles sont telles, elles sont si universelles, si acharnées, qu'il ne sait où porter ses pas. Chassé des Pays-Bas par l'hostilité de ses confrères, mal à l'aise en Allemagne, il tourne successivement ses vues sur l'Espagne où on lui fait craindre les défiances du clergé réfugié; sur l'Italie, où la sagesse romaine redouterait de voir arriver un personnage compromis. Après avoir séjourné quelques mois en Allemagne, il se décide, en 1795, non sans quelques hésitations, à partir pour l'Angleterre, pays de liberté. Mais il n'y trouvera point la paix, car ses collègues, y compris l'Archevêque d'Aix, le mettront en quarantaine là comme partout ailleurs <sup>1</sup>.

La ville de Rome, si difficilement ouverte aux évêques, devait être à peu près fermée aux simples prêtres. Ce n'était pas sans peine et sans contrôle que ceux-ci pou-

1. Nous avons vu M. de Cicé chassé de Hollande en 1794. — M<sup>r</sup> de Sausin, futur évêque de Blois, dit de Cicé, dans ses *Souvenirs* (Archives de Saint-Sulpice) : « C'était un ambitieux et un politique, un élève du cardinal de Loménie. » Il se réfugia à Bergen-op-Zoom (Pays-Bas), « où j'allai moi-même. Là tous les prêtres qui passaient parlaient de lui de la manière la plus méprisable. Il ne put tenir là et passa en Angleterre, où il était assez mal vu. » — M. de Mercy, évêque de Luçon, écrit (lettre inédite) de Ravennes, le 25 juin, au sujet de M. de Cicé : « Il m'a écrit, le 5 mai, de Brême un volume entier qui m'a fait beaucoup de peine, tant il me paraît affecté de la persécution qu'il éprouve partout de la part des émigrés et de plusieurs de ses confrères, qui s'obstinent à exagérer ses torts et à ne vouloir lui tenir aucun compte de ce qu'il a fait pour les réparer. Je le vois qui s'aigrit et qui se dispose à se défendre; je crains le combat et pour lui et pour l'édification de l'Église. Je fais tout ce que je peux pour l'empêcher, et je crains de finir par lui déplaire à force de lui dire la vérité et de vouloir le servir, en l'empêchant d'achever de se perdre. Mais on a bien tort vis-à-vis de lui en le poussant à cette extrémité. Dans sa lettre du 5 mai, il me disait qu'il se disposait à aller en Angleterre, et dans une autre, du 18 mai, il me mande qu'il part et que dans cinq jours il sera à Londres. Il ne sait pas s'il s'y fixera. Ce seront les circonstances qui le décideront. Il me dit qu'il n'a pas renoncé à aller en Espagne et



vaient trouver accès même dans les États pontificaux. A deux reprises, des lettres instantes de l'évêque du Puy et de l'évêque de Nîmes conjurent Pie VI de recevoir dans ses possessions le trop-plein des réfugiés de Suisse où il leur est impossible de vivre. Avec quelle instance le cardinal Maury plaide, en 1794, la cause d'un docteur en Sorbonne, le curé de Saint-Côme, en faisant observer que c'est le seul curé de Paris qui ait demandé à venir dans les États du Pape ! Entendez cette adjuration suppliante adressée au Souverain Pontife par un prêtre et ses compagnons d'exil : « Nous avons parcouru une partie de la Souabe, nous avons traversé tout le Tyrol, le duché de Mantoue, celui de Parme. Partout des âmes généreuses et compatissantes sont venues à notre secours, mais partout les circonstances malheureuses qui désolent l'Europe nous ont empêché de trouver une retraite. *Nous ne demandons que la permission de respirer sur la terre de Votre Sainteté.* Nous promettons de n'être à charge à qui que ce soit. » Nous ne savons s'il fut accordé à ces malheureux de respirer sur les terres de Sa Sainteté. Dans tous les cas, ils ne pouvaient le faire sans permission.

qu'il ne désespère pas de venir en Italie. Je voudrais qu'il prît ce dernier parti, et je travaille à le lui rendre possible et utile. Le Pape est favorablement disposé à son égard et lui a donné des témoignages de satisfaction. S'il reste en Angleterre, il profitera de la proximité du pays pour écrire, et par là il sonnera le tocsin sur lui ; il perdra tout le mérite de son silence, et au lieu de se faire pardonner ses torts, il forcera ses amis même à l'abandonner, et lui-même finira par se fermer les portes de sa patrie ? Mais, au moins, mon amitié n'aura rien à se reprocher. » — A Londres même persécution qu'ailleurs. « M. l'archevêque de Bordeaux a écrit qu'il est toujours l'objet de la plus acharnée, de la plus injuste persécution ; qu'il serait plus important que jamais pour lui d'avoir une lettre de consolation du Pape, qui lui servit d'égide contre ses ennemis. Cet archevêque a besoin de grands ménagements. Je crains pour lui à cause des grands chagrins qu'il éprouve. » Archives de M. de Mercy. A Londres, écrit Montlosier, « son collègue, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, d'une âme plus douce, ne pouvait cependant le (Cicé) voir, ni même se trouver à côté de lui. Un jour, à une cérémonie funèbre, s'apercevant que M<sup>r</sup> de Bordeaux était présent, il s'était levé précipitamment au milieu de l'église pour le laisser seul. » BARDoux, *Le comte de Montlosier et le gallicanisme*, 1881, in-8°, p. 142. — THEINER, I, 425-429 ; II, 53-62, 201.

1. THEINER, II, 598.

## IV

Nous l'avons vu, cette permission n'était pas accordée facilement. Sans doute, la prudence conseillait de ne pas recevoir plus d'étrangers qu'on ne pouvait en loger et en nourrir. Mais ici les documents font foi que l'entourage de Pie VI apporta trop souvent aux instructions du Pape des restrictions que le grand cœur du pontife eût désavouées. « Dans les différents brefs qu'il m'a adressés, écrit au sujet de Pie VI M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, primat des Gaules, je lui ai toujours vu le même intérêt pour nos malheureux prêtres ; il les a traités avec une bonté infinie lorsqu'ils ont été admis à son audience. Au même instant, tous les préposés à son gouvernement leur marquaient ainsi qu'à nous la plus grande lassitude de nos malheurs. On recevait difficilement nos prêtres dans les asiles que Sa Sainteté leur avait marqués ; et lorsque leur zèle leur inspirait de retourner en France, on exigeait d'eux une promesse par écrit qu'ils ne reviendraient pas dans les États de l'Église 1. »

Nombreux sont les documents qui attestent la répugnance des maisons religieuses à recevoir comme hôtes les prêtres et même les évêques français. En décembre 1791, l'évêque de Vence ne peut point trouver à Rome une

1. Lettre inédite de M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, écrite de Lubeck, le 3 mai 1796. *Archives des Affaires étrangères, fonds français*, vol. 582, pp. 126 et suiv. — La lettre suivante écrite de Suisse à M<sup>r</sup> Caleppi par l'évêque de Sisteron, le 22 mai 1796, confirme les appréciations du primat des Gaules. Après avoir assuré le Saint-Père du « profond et respectueux intérêt qui attache à sa personne tous les évêques de France », l'évêque de Sisteron ajoute : « Puissent son zèle, sa charité et tant d'éminentes vertus couvrir ce qu'eût eu de coupable aux yeux de Dieu l'insensibilité, la parcimonie, la tiédeur religieuse de tant d'autres ! Puisse-t-il ne pas gémir un jour, lui, pour son peuple, pour plusieurs États ecclésiastiques, de n'avoir donné pour eux que des exemples infructueux, de n'avoir pas toujours vu ses intentions bienfaisantes secondées comme il le désirait, et comme elles auraient dû l'être, de n'avoir pas toujours trouvé des coopérateurs animés comme vous, Monseigneur, du même saint esprit que lui. » (THEINER, II, 285.)



puisqu'il s'agissait de l'intéresser à sa cause. Malheureusement, M. de Clermont-Tonnerre ne put fournir de véritables preuves de cette parenté, dont il se serait plutôt défendu, lui si orgueilleux de sa race, si l'humble Chiamonti ne fût devenu Pie VII. L'évêque d'Agen pouvait invoquer de meilleurs titres à la bienveillance du Pape que des quartiers de noblesse, c'était son admirable attitude dans la fameuse séance du 4 janvier. Il la rappelle dans sa requête à Pie VI. M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, trouvait dans son repentir au sujet de ses complaisances pour la constitution civile du clergé un titre particulier aux bontés du Souverain Pontife <sup>1</sup>.

La situation des vieillards était particulièrement déchirante. Voici l'évêque de Grasse qui, « accablé de misère et d'infirmités », ne peut sortir de sa chambre et manque de tout. Le cardinal-archevêque de Bologne, voyant qu'il souffrait « par le grand froid, a eu la charité de lui faire passer des couvertures et du bois ». Voici l'évêque de Glandèves qui, en 1796, invoque ses quatre-vingt-six ans comme titre de plus à la bienveillance du Saint-Père. Il « s'est défait d'un très beau calice », et de tout ce qu'il a pu vendre. « Enfin, écrit-il, je ne rougis pas de le dire : je ne vis depuis six semaines que d'emprunts et d'aumônes. » Il espère que le Pape ne souffrira pas « qu'un évêque de quatre-vingt-six ans périsse abandonné et privé des secours les plus nécessaires à sa caducité ». Mais qu'on se hâte, si on ne veut pas que la somme envoyée arrive pour ses funérailles. De quel ton il termine sa supplique au Pape

1. Voy. les lettres des évêques dans THEINER, *op. cit.*, II, 8-10, 25, 104, 105, 176, 177, 204, 219-229, 247, 248. Pour M. de Clermont-Tonnerre on peut voir toutes les péripéties de son émigration dans sa correspondance. (THEINER, II, 72-101.) — Cicé écrivait à Pie VI, au mois d'août 1794 (THEINER, II, 53-58) : « Mes épargnes sont épuisées... Nos malheurs nous ont ôté tout moyen de crédit ; ma mauvaise santé aggrave mes peines. Je livre franchement ma situation à notre père commun... Ce n'est d'ailleurs qu'un secours passager que je réclame et que je remplacerai aussitôt que la Providence aura bien voulu nous rétablir dans nos sièges. »

par ces paroles du prophète : *Tibi derelictus est pauper!* L'évêque de Cavaillon, qui compte trente-deux ans d'épiscopat et a soixante-douze ans, « ne sait où reposer sa tête. Cette manière d'exister est, dit-il, des plus désespérantes <sup>1</sup>. »

### III

La plupart de ces évêques qui adressaient de loin leurs appels au Pape, auraient bien préféré venir à Rome même jouir de ses bienfaits. Durant les premières années de la Révolution, ils y étaient attirés aussi par la renommée légendaire de l'hospitalité du cardinal de Bernis. On pressent que Bernis ne s'était pas décidé facilement à fermer, à Rome, « l'auberge de France ». Bien que la constitution civile du clergé ait voulu, dit-il, le réduire, « à soixante-seize ans, aux fonctions de petit curé de la ville d'Albi, dont il était archevêque et seigneur », bien qu'il ait tout sacrifié « à la foi de ses pères et à l'honneur dont ils ont toujours été jaloux », Bernis avait cru se devoir à lui-même de continuer à Rome un train de maison digne de son rang et de sa qualité de représentant d'une grande nation. Depuis que la suppression de la dime, des biens ecclésiastiques, et enfin sa révocation d'ambassadeur avaient tari ses revenus, il ne pouvait donner, disait-il, que l'hospitalité d'un bon curé ; mais quand ce curé s'appelle Bernis, on est sûr de ne point mourir de faim à sa table. Le cardinal refusa de fermer sa porte. Il recevait tous les jours de vingt-quatre à trente personnes. La société brillante qui, à sa sortie de France dès la première émigration, se pressait dans ses salons, ne s'apercevait point que le cardinal fût dans la misère. Celle-ci s'annon-

1. THEINER, II, 143, 144, 162, 163, 286, 287.